

Madame Emily O'Reilly  
Médiatrice européenne  
1 avenue du Président Robert Schuman  
CS 30403  
F-67001 Strasbourg Cedex

Le 17 mars 2015  
Madame la Médiatrice européenne,

C'est sous le choc du visionnage de la réunion de ce jour de la Commission des pétitions que je vous écris et dépose la présente plainte ci-jointe.

Après avoir été informée que ma pétition (n° 722/2014) avait été jugée recevable, j'ai – à plusieurs reprises – interrogé le secrétariat de la Commission des pétitions afin de savoir si un Workshop ou une réunion destinée à son examen était prévu.

Réponse de la commission des pétitions du 24.11.2014  
*Aucun examen des pétitions groupés anti- TAFTA n'est prévu pour le moment. Les réunions en 2015 auront lieu le 26-27 janvier, le 26 février **et le 17 mars. L'agenda des réunions est généralement approuvé un mois avant la réunion même.** Par conséquent, je ne pourrais pas vous dire à ce moment si les coordinateurs décideront prochainement de mettre l'examen de ces pétitions à l'agenda. Je pourrais certainement vous en informer dès que l'agenda respectif sera approuvé.*

Il est donc clair qu'à cette date, la réunion du 17 mars était déjà programmée et l'ordre du jour connu. Or, ce n'est seulement que le 12 mars 2015 à 17 : 00, que nous avons été informée que notre pétition (722/2014) comme de nombreuses autres :

Petitions 1221/2013, 2694/2013, 0149/2014, 0184/2014, 0195/2014, 0242/2014, 589/2014, 706/2014, **722/2014**, 738/2014, 783/2014, 949/2014, 973/2014, 1032/2014, 1122//2014, 1336/2014, 2314/2014, 2328/2014, 2647/2014, 27/2015 and 1575/2014, 1649/2014, 2062/2014, 2143/2014, 2268/2014,33/2015 on the same topic

a(vait) été inscrite au projet d'ordre du jour de la réunion de la commission des pétitions, qui se tiendra le **17.03.2015** à Bruxelles. Elle devrait être examinée aux environs de **10:45-11:00**. Veillez noter que vous pouvez suivre les débats de la commission des pétitions sur le site des retransmissions par l'internet du Parlement européen.

Nous avons suivi cette réunion en direct et quelle ne fut pas notre surprise de constater qu'un seul des pétitionnaires (120 signatures) était présent. La raison en est de notre information tardive - et pour certains (pétition 2328/2014) d'absence totale d'information - et du fait que nous n'y avons pas été conviés officiellement. De facto, cette réunion s'est donc déroulée avec les arguments d'un seul des pétitionnaires et **s'est réduite à un panégyrique de la Commission** sur les avantages comparés du TAFTA ; ce qui n'est pas la vocation de la Commission des Pétitions au service des citoyens et des résidents de l'Union européenne et étant compétente pour les questions ayant trait aux pétitions.

Par la présente, nous déposons devant vous - tout en vous félicitant pour votre récente réélection - une PLAINTÉ (ci-jointe) contre ce déni de démocratie en exigeant la tenue d'un WORKSHOP sur le TAFTA avec la présence de tous les pétitionnaires.

Veillez agréer, Madame la Médiatrice européenne, l'assurance de notre haute considération.

Danièle FAVARI

Juriste spécialisée en droit européen de l'environnement, diplômée de l'IAE d'Aix-en-Provence, Membre expert de la "Fabrique écologique", Auteure de "Europe-Etats-Unis, les enjeux de l'accord de libre-échange" aux Editions Yves Michel (diffuseur Dilisco, avril 2014) et de "Les vrais dangers du gaz de schiste" ainsi que d'articles dans la revue scientifique Nexus, Slate.fr, Politis, blogueuse dans le Huffington Post.